République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-094_02072026-DE

RÉUNION DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	23/06/2026
Date d'affichage	23/06/2026

ordre CM	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	LE BLANC	Philippe	x			
7	HERVE	Hubert	x			
8	MONNET	Philippe	x			
9	CADOUX	Erwan			x	Philippe MONNET
10	CHEMINANT	Valérie	x			
11	GROUS	Laëtitia	x			
12	SÉMERIL	Béatrice	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
15	MOREL	Aurélie	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14

094 - SUBVENTIONS 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité

considérant une erreur matérielle,
rapporte la délibération numéro 18 du 05/03/2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-094_02072026-DE

fixe le tableau des subventions 2026 comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES		*Proposition 2026*
Entente Parigné-Landéan Foot		2 100,00 €
Comité des Fêtes		1 050,00 €
Comité des Fêtes – fête des fleurs 2026		5 000,00 €
Comité de Jumelage		330,00 €
PARIGNE SPORT NATURE ASSO		500,00 €
Z'Fitness		500,00 €
Yoga Détente		300,00 €
A.C.C.A.		400,00 €
DEFENSE CONTRE LES NUISIBLES		400,00 €
Club de l'Amitié des Retraités		550,00 €
Section locale AFN UNC		240,00 €
ESPERANCE BADMINTON ASSO		500,00 €
A.P.E.L.		850,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES		
France Adot		30,00 €
Restos du coeur		125,00 €
ligue contre le cancer		60,00 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX OR		30,00 €
SCOLAIRES		
ORGANISMES DE FORMATIONS	par élève domicilié à Parigné	30,00 €
Voyage scolaire >3 jours pour les élèves collège et lycée résidant à Parigné	à verser aux familles directement sur justificatif de participation	5,5 €/ jour par enfant
Voyage scolaire > 2 jours pour les élèves de maternelle et primaire spécifiques	à verser aux familles directement sur justificatif de participation	5,5 €/ jour par enfant
AUTRES (base population municipale 2026=1286 hab)		***1286***
Comice Agricole (0,60 par habitant)		771,60 €
OCAS (3,5 par habitant)		4 501,00 €
OFFICE CULTUREL DES ANIMATIONS DU PAYS DE LOUVIGNE DU DESERT (1€/hab)		1 286,00 €

Secrétaire de séance,

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD

Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.07.06 18:45:05 +02'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)